

Qu'est-ce que l'homéopathie?

Rejoignez - nous pour

- être actif dans le soutien à l'homéopathie,
- être informé de l'actualité de l'homéopathie,
- être représenté aux niveaux national et européen.



L'Homéopathie, c'est une expertise médicale qui traite le patient en agissant sur son terrain. C'est une approche qui considère le malade dans sa globalité et de ce fait chaque traitement prescrit est individualisé en suivant le principe fondamental de la loi de similitude.

❖ L'homéopathie soigne:

Toutes les pathologies peuvent faire l'objet de traitement homéopathique, mais seul le médecin homéopathe formé décide de l'indication d'un traitement conventionnel ou homéopathique ou de la combinaison des deux méthodes.

❖ Le médicament homéopathique:

Les médicaments homéopathiques sont fabriqués à partir de souches issues d'éléments naturels minéraux, végétaux et biologiques.

Leur préparation est effectuée par des laboratoires qui sont strictement contrôlés par les organismes officiels de santé (ANSM, Agence Nationale de Sécurité du Médicament).

❖ L'homéopathie est sûre:

Elle est sûre car le médicament est issu de souches traçables et préalablement analysées. Les dilutions utilisées éliminent tout risque de contamination virale ou non virale et n'entraîne aucun risque toxique.

❖ L'homéopathie est régulée:

En France l'homéopathie est réservée à la prescription médicale.

PATIENTS , SYMPATHISANTS :

HOMEOPATHIE

L'Association Homéo Patients France
œuvre pour vous



AHP
France

Soutien à l'homéopathie
Information aux patients
Représentation nationale
Mission européenne



Site: www.ahpfrance.org

Mail: asso.homeopatient.fr@gmail.com

Vous êtes patients, vous vous soignez par l'homéopathie ponctuellement, ou régulièrement, et souhaitez soutenir cette pratique médicale:

Adhérez à AHP-France

L'AHP-France est une association de patients utilisateurs d'homéopathie, créée en 1998 par le docteur Patricia Le Roux, et dont les missions et les actions œuvrent au soutien de l'homéopathie comme libre choix de médecine.

Missions et actions

Représenter les patients au niveau national:

- présence ou participation de l'AHP-Fr à des rencontres, congrès, colloques, assises d'acteurs de l'homéopathie (médecins, chirurgiens-dentistes, vétérinaires, pharmaciens, ...),

Informér les patients sur la situation et l'actualité de l'homéopathie:

- journal semestriel *Similis*, site internet, adresse mail, conférences, ...

Représenter les patients au niveau européen:

- participation en tant que membre actif aux travaux de l'EFHFA.

Siège social:
Centre Socio-Culturel d'Endoume
285, rue d'Endoume
13007 Marseille



L'EFHFA, l'ECH et l'EPF

EFHFA: European Federation of Homeopathic Patients' Associations

ECH: European Committee for Homeopathy

EPF: European Patients' Forum

L'AHP France participe, au niveau européen, à l'élaboration des grandes orientations concernant la pratique de la médecine homéopathique, en tant que membre actif et fondateur de la Fédération Européenne des Associations de Patients Utilisateurs d'Homéopathie (EFHFA).

L'EFHFA a été constituée en octobre 2000 à Marseille, en réponse au désir de la Commission Européenne de n'avoir comme interlocuteur qu'une seule organisation représentative des patients.

L'EFHFA est affiliée au Comité Européen pour l'Homéopathie (ECH) en tant que sous-comité Patients, et elle est membre du Forum Européen des Patients (EPF).

Avec l'ensemble de ces organisations, l'EFHFA:

- représente la voix des patients de l'homéopathie en Europe,
- soutient le développement de groupes de patients recourant à l'homéopathie à travers l'Europe,
- promeut les avantages de l'homéopathie auprès des autorités européennes,
- vise à l'intégration complète de l'homéopathie dans le système de santé européen,
- défend la pratique de l'homéopathie, la disponibilité des médicaments homéopathiques par la sauvegarde des souches, et la responsabilisation des patients.

AHP-France Association Homéo Patients France

Nom:

Prénom:

Profession:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Tél:

E-mail:

Comment avez-vous connu AHP-Fr:

Je désire adhérer à AHP France pour l'année.....
et je joins un chèque libellé à l'ordre de AHP France
d'un montant de :

12 euros, en tant que Membre

20 euros, en tant que Bienfaiteur

1^{ère} adhésion Renouvellement

Attention: tout courrier doit être adressé à

AHP France,
Mr Siccardi Joël
1, Allée Lazare Carnot
L'Escaillon
13500 Martigues